

Vos questions / nos réponses

que va t-il se passer ???

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/02/2011 17:14

Bonsoir,

Suite à mon premier message, vous m'avez dirigé vers deux centre, j'en ai contacté un par mail, qui m'a répondu en m'expliquant que je devais prendre rendez-vous, et que je serai accueilli par quelqu'un de l'équipe infirmière.

Mais je n'ose pas franchir le pas, je suis inquiet quand je lis sur le site du service d'addictologie du ch de Lens, qu'un traitement de substitution passe forcement par mon médecin traitant.

Je suis inquiet, car je ne souhaite pas que ma famille soit au courant.

Par contre je souhaite vraiment arrêter mais j'ai le sentiment que plus j'attend et plus je m'enfonce dans la dépendance.

Que dois-je faire, et surtout que va t-il se passer lorsque je prendrai rendez-vous ?

Merci à vous

Mise en ligne le 14/02/2011

Bonjour,

Tout d'abord, nous nous permettons de vous rappeler que les médecins, comme tous les membres du personnel médical, sont soumis au secret professionnel.

Lorsque vous prendrez rendez-vous dans l'un des centres que nous vous avons indiqué, vous serez reçu par un membre de l'équipe médicale qui établira avec vous quel traitement est le plus adapté et pourra vous le prescrire.

Il est possible, pour les personnes qui le souhaitent, d'être suivi par leur médecin traitant lorsque le traitement est stabilisé, mais ce n'est pas une obligation. Le sevrage en ambulatoire peut se faire entièrement dans les centres dont nous vous avons communiqué les adresses et dont l'accès est gratuit et anonyme.

Si vous aviez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme depuis un poste fixe de 8 h à 2 h du matin).

Bon courage.
